COMITE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

MOTION DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS DU COMITE NATIONAL SUR LES APPELS A PROJETS DE L'AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE

Les campagnes génériques de l'Agence nationale de la recherche en 2014 et 2015 ont mis en lumière plusieurs dysfonctionnements qui inquiètent fortement la communauté scientifique.

La baisse très significative constatée au cours des dernières années du taux de succès des Projets de Recherche Collaborative (PRC) a provoqué en 2014 et 2015 une augmentation importante du nombre de pré-projets et de projets déposés, au point d'affecter fortement la qualité moyenne des expertises produites lors de ces campagnes. Cette réduction du taux de succès des PRC est liée à un budget ANR devenu nettement insuffisant à la suite des fortes baisses intervenues de 2010 à 2014, qui n'ont pas été compensées par une augmentation de la dotation des EPST. Elle est liée en outre à des consignes fixant un taux de succès minimum obligatoire pour les Projets de Recherche Collaborative – Entreprise (PRCE). Cette consigne, couplée aux termes de l'appel d'offre générique qui privilégient les projets finalisés à court terme au détriment de projets plus fondamentaux, fragilise un pan entier du dispositif de recherche français.

Les jeunes chercheuses et chercheurs sont particulièrement victimes de cette dérive. Le taux de succès de l'appel à projets générique Jeunes Chercheuses et Jeunes Chercheurs (JCJC) est encore plus faible que celui des PRC. Liée à celle des crédits récurrents des unités de recherche, cette baisse empêche aujourd'hui de nombreux jeunes de mener la recherche pour laquelle ils ont été recrutés. Elle les condamne à sacrifier leur temps de travail scientifique à la seule rédaction de projets.

La CPCN estime qu'il est urgent de réagir. Une redéfinition des priorités de l'ANR est nécessaire pour mettre fin à la relégation de la recherche fondamentale au rang d'une simple variable d'ajustement. Il est temps d'arrêter une spirale négative qui conduit les équipes de recherche en détresse à soumettre toujours davantage de projets, compromettant ainsi la capacité de l'ANR et de toutes les instances d'évaluation à produire une expertise de qualité.

Motion adoptée à l'unanimité des membres de la CPCN
le 8 décembre 2015

Destinataires :
- Madame Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- Monsieur Thierry MANDON, Secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- Monsieur Alain FUCHS, Président du CNRS
- Monsieur Michael MATLOSZ, Président directeur général de l'ANR
- Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs des Instituts du CNRS
- Monsieur Bruno CHAUDRET, Président du Conseil scientifique du CNRS
- Mesdames et Messieurs les Président.e.s des Conseils scientifiques d'Institut du CNRS